



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision 15 AOUT 1990

Decisione

1487

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 19 juillet 1990

TCHAD : Programme d'appui au Ministère de la Santé Publique Phase VII

Pour l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'accord

Vu la proposition du DFAE du 19 juillet 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est
de la République du Tchad

Phase VII (1.7.1990 - 30.6.1993)

décidé :

- d'accorder un montant de 1'270'000.- de francs suisses au Gouvernement de la République du Tchad pour 1990. Ce montant sera porté à la charge du crédit de programme de Frs. 2,1 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AF du 23 septembre 1987. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.
- d'accorder un montant de 5'740'000.- de francs suisses au Gouvernement de la République du Tchad pour 1991-93. Le montant est décidé sous réserve de l'ouverture d'un nouveau crédit de programme pour la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Le montant de Frs. 5'740'000.- sera porté à la charge du nouveau crédit de programme après l'entrée en vigueur de celui-ci. Au cas où l'ancien crédit de programme de 2,1 milliards de francs selon l'AF du 23 septembre 1987 ne serait pas encore épuisé, la DDA est en droit d'engager ce projet sous cet ancien crédit de programme. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 0202-3600.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	—
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	—
	X	EVD	5	—
		EVED		
		BK		
	Y	EFK	2	—
	X	Fin.Del.	2	—





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 19 juillet 1990

AU CONSEIL FEDERAL

Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'accord

TCHAD: Programme d'appui au Ministère de la Santé Publique
de la République du Tchad

Phase VII (1.7.1990 - 30.6.1993)

I

INTRODUCTION

La présente proposition demande l'octroi d'un crédit d'assistance technique non-remboursable d'un montant de Frs. 7'010'000.- pour la poursuite de la collaboration entre le Tchad et la Suisse dans le domaine de la Santé.

Ce programme vise à:

- renforcer la couverture sanitaire au niveau des 1er et 2ème échelons des préfectures du Chari-Baguirmi et du Moyen-Chari;
- développer les capacités de gestion des équipes de santé;
- renforcer la collaboration intersectorielle, notamment en ce qui concerne les mesures préventives bénéfiques aux mères et aux enfants;
- améliorer l'approvisionnement, la gestion et la rationalisation de l'utilisation des médicaments essentiels, parallèlement à la mise en place d'un système de recouvrement des coûts;
- développer des activités de formation complémentaire du personnel de santé des districts sanitaires;
- promouvoir des recherches opérationnelles/actions dans le but d'améliorer l'efficacité des prestations de Santé.

Depuis 1970, la Suisse s'est engagée au Tchad dans le domaine de la Santé: successivement à L'Ecole Nationale de Santé Publique et du Service Social (ENSPSS); à l'Hôpital Central de N'Djaména; au Centre Médical de la Sous-Préfecture de Bousso puis de celle de Kyabé.

A partir de juillet 1987, ce programme a été confié en régie à l'Institut Tropical Suisse (ITS).

La planification de la nouvelle phase 1990-1993 s'est déroulée en collaboration entre des représentations des ministères concernés et des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur Santé au Tchad, ce qui a permis d'identifier les besoins, de confronter et de coordonner les approches et de définir d'un commun accord les nouvelles stratégies d'intervention.

II

CADRE GENERAL

Le Tchad, pays du Sahel enclavé à l'intérieur et vers l'extérieur, a une population, essentiellement rurale (85%) et jeune, estimée à 5'120'000 habitants (1986) qui s'accroît à un rythme de 2,4% par an.

En matière de santé, le Tchad appartient au groupe des pays les plus défavorisés, caractérisé par une forte mortalité infantile (environ 180°/oo), une espérance de vie à la naissance faible (47 ans) et la persistance de maladies endémiques comme la tuberculose et la lèpre.

Le budget de la santé publique s'établit en 1988 à 5,8 milliards de FCFA (environ Frs. 30 millions) financé par le budget national (1 milliard de FCFA) et par les bailleurs de fonds (4,8 milliards de FCFA). Ceci représente environ 1'100 FCFA par personne et par an (Frs. 5.50) ou 2% du PIB.

Ainsi, les difficultés suivantes restent posées en priorité au système sanitaire tchadien:

- accès très inégal des populations aux soins de santé;
- approvisionnement insuffisant et mal réparti (médicaments, etc);
- insuffisance et sous-qualification du personnel (manque de recyclage et de perfectionnement des 2500 employés médicaux, dont 87 médecins);
- concentration du personnel médical dans la capitale;
- contraintes financières: dépendance du système de santé de l'aide extérieure.

Pour faire face à ces problèmes, le Ministère de la Santé Publique (MSP) a adopté une stratégie des Soins de Santé Primaires (SSP) et envisage de mettre en application les principes du recouvrement des coûts et de décentralisation. En ce qui concerne les médicaments, le Tchad se base sur les médicaments essentiels et a commencé à décentraliser leur distribution en créant des pharmacies préfectorales. Une politique nationale de recouvrement des coûts est en voie d'élaboration.

III

COOPERATION TCHADO-SUISSE DANS LE SECTEUR SANTEHistorique

Dès 1970, la DDA mettait à la disposition du Tchad une équipe médicale pour la formation d'infirmiers à l'Hôpital Central de N'Djaména. Le Service Médecine I devait se développer comme station de formation pratique des futurs infirmiers et sages-femmes et les centres médicaux de Bousso et Kyabé en tant que centres de développement des SSP. La participation active des médecins suisses au Comité de coordination de l'Assistance en matière de soins de santé a permis une contribution non négligeable à la formulation du cadre pour une politique de santé nationale.

A partir de juillet 1987, la régie de ce programme a été confiée à l'Institut Tropical Suisse (ITS) qui a réalisé au courant de la phase 87-90: un appui à la section sages-femmes de l'ENSPSS et octroi de 100 bourses par an aux étudiants de l'école; un appui au service des indigents (Médecine I) de l'Hôpital Central de N'Djaména et à la création d'un service social pour les cas sociaux; un appui aux services de santé des Sous-Préfectures de Bousso et de Kyabé.

De 1970 à 1990, la Suisse s'est engagée dans cette coopération avec environ Frs. 9,6 Mio. Les résultats concernent surtout les infirmières et sages-femmes formées et l'assistance technique fourni au développement des services de Santé adéquats et un appui important à la politique nationale de santé du Tchad.

A part cette action, la Coopération suisse soutient un projet de Santé de la Croix-Rouge Suisse dans la Préfecture de Biltine dont l'ITS assure la coordination sur place. Actuellement la DDA prépare avec l'appui de l'ITS une action de santé urbaine à N'Djaména dans le cadre du Programme d'Actions de Développement Social de la Banque Mondiale (IDA). Cette composante prévoit l'établissement et la mise en opération des 16 centres médico-sociaux dans la capitale. Cette nouvelle action, complémentaire au programme actuel, fera l'objet d'une proposition supplémentaire.

Programme de santé VIIème phase 1990/93

a) Buts généraux

Considérant l'évolution et la situation actuelle de la politique, des structures et du système de Santé tchadien et sur requête du Ministère de la Santé Publique du Tchad, les buts généraux du programme sont de contribuer significativement:

- 1° au développement et à l'utilisation efficiente des ressources humaines du pays dans le secteur publique de Santé.
- 2° à assurer des prestations de soins adéquates et efficientes au niveau central de référence qu'est l'Hôpital de N'Djaména.
- 3° à fournir aux populations des préfectures du Chari-Baguirmi et Moyen-Chari des services de Santé adéquats et efficientes.

b) Bénéficiaires, Partenaires

Les groupes cibles et les bénéficiaires de ce programme seront principalement les populations des deux préfectures susmentionnées mais aussi celles de l'ensemble du pays à travers les buts 1° et 2°; ainsi que les structures de Santé (MSP) centrales et périphériques.

Les partenaires tchadiens seront respectivement le Ministère de la Santé Publique, à travers la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Education pour la Santé (DFPES), la direction de l'Hôpital Central de N'Djaména et les Médecins-Chefs de préfectures et districts sanitaires du Chari-Baguirmi et du Moyen-Chari.

Le programme et ses projets sont gérés (en tant que projet de développement) par l'Institut Tropical Suisse, agissant en qualité d'agence d'exécution de la DDA, mais toutes leurs activités sont non seulement intégrées dans les structures de Santé du Tchad, mais aussi menées par les équipes médicales ou médico-sociales officiellement en charge de ces structures.

c) Concept général, stratégies

La DDA a l'intention de poursuivre cet appui à long terme, selon le concept général suivant:

- soutenir la politique nationale de décentralisation des capacités et des responsabilités de gestion des activités de Santé au niveau des préfectures et districts sanitaires du pays; ceci, en étroite collaboration et complémentarité avec les appuis et interventions des autres bailleurs de fonds, notamment le FED; USAID et le PADS (IDA).

- appliquer la politique des Soins de Santé Primaire (SSP) avec promotion de la participation communautaire et de structures fonctionnelles aux 1er et 2ème échelons.
- développer des activités préventives intégrées, centrées en premier lieu sur les mères et les enfants.
- appliquer rigoureusement à tous les niveaux la politique des médicaments essentiels et de promouvoir la mise en place, dans les meilleures conditions, d'un système de recouvrement des coûts aussi adapté et équitable que possible pour réduire la dépendance du pays en matière de médicaments; ceci, dans le cadre d'une gestion rigoureuse et d'une rationalisation des médicaments.
- promouvoir, chaque fois que cela est possible, une approche intersectorielle du développement de la Santé, notamment avec le secteur social et les groupements agricoles et éducatifs.
- rechercher et définir des modalités, acceptables pour les deux partenaires, d'intégration par étapes de l'appui financier de la DDA directement dans les structures du MSP.

d) Programme d'action

Le programme se poursuit avec 3 volets d'appuis et d'interventions:

- Appui à la formation professionnelle du personnel de Santé:
 - . Assurer un fonctionnement harmonieux et un développement pertinent et valide des activités administratives et pédagogiques de la section sages-femmes dans le cadre des structures de gestion de l'ENSPSS.
 - . Appuyer le MSP dans l'élaboration et la mise en place d'une politique globale et cohérente de développement de ses ressources humaines.
- Appui à l'Hôpital Central de N'Djaména:
 - . Tchadiser la direction du service Médecine 1 en maintenant la qualité des prestations de soins, en assurant son intégration complète dans les structures de l'hôpital (pharmacie) et en soutenant le développement de ses activités de rationalisation clinique et de formation.
 - . Développer un Service Social prenant en charge l'ensemble des problèmes liés à l'hospitalisation des cas sociaux de N'Djaména.
 - . Rationaliser les approches diagnostiques et thérapeutiques des patients référés à l'Hôpital Central.
- Appui à la Préfecture Sanitaire du Chari-Baguirmi (Bouso) et du Moyen-Chari (Kyabé):

Assurer des prestations de Santé adéquates et efficaces aux populations de la région en contribuant à développer dans la préfecture des structures de soins et de gestion fonctionnelles.

Le bureau ITS à N'Djaména assure la coordination entre les différents volets, la gestion administrative de tout le programme et le flux d'information adéquat entre les projets et avec les autres partenaires tant tchadiens qu'internationaux.

e) Moyens

Les moyens de 7,01 Mio de Frs. à mettre à disposition par la Suisse concernent le financement de 197 H/M d'expert (Frs. 2,92 Mio), de bourses et de stages de formation, des investissements en équipement et des frais de fonctionnement (services de formation professionnelle, de l'Hôpital Central et des deux Préfectures mentionnées) (Frs. 3,14 Mio), de la coordination à N'Djaména (Frs. 0,37 Mio), ainsi que des frais d'administration de l'ITS (9%, Frs. 0,58 Mio).

Le Gouvernement tchadien met à disposition des infrastructures et finance le personnel national.

f) Appréciation

Dans le cadre de l'ajustement structurel au Tchad, les ressources à disposition pour les secteurs sociaux et santé risquent d'être plafonnés. Un engagement à long terme dans le domaine de la santé au Tchad de la part de la Suisse peut exercer un impact notable dans un secteur sensible pour le développement du pays.

La politique tchadienne en matière de santé nous semble assez ouverte et innovatrice pour justifier un engagement axé surtout sur un renforcement des efforts propres et des structures locales. La coordination des approches entre les bailleurs permet en plus d'envisager une réalisation cohérente et concertée de la politique de santé sur une grande partie du pays. A l'exception de quelques régions à l'est et au nord du pays, la situation politique semble assez stable pour permettre la réalisation du programme prévu.

Le risque principal concerne la faiblesse générale des institutions tchadiennes. Pour cette raison, l'engagement suisse, comme les engagements des autres bailleurs de fonds, vise tout d'abord le renforcement institutionnel.

g) Suivi et Evaluation

L'ITS en tant que régisseur assure le suivi technique et administratif des activités au Tchad. Un collaborateur hautement expérimenté supervisera le programme par deux à trois visites prolongées d'appui technique.

Des ateliers annuels avec les différents bailleurs de fonds permettront une coordination soutenue des interventions. Il est prévu d'évaluer, ensemble avec les responsables tchadiens, avant la fin de la phase les interventions et orientations du programme.

IV

L'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures et de l'Administration Fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

V

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Annexe: projet de décision

Extrait du procès-verbal

- EDA 12 pour exécution
- EFD 7 pour information
- EVD 7 (GS 5, OFAEE 2) pour information
- EFK 2 pour information
- Fin Del 2 pour information

Pour co-rapport à

- Département Fédéral de l'Economie Publique
- Département Fédéral des Finances

Annexes pour le Comité de projets

1. Objectifs et contenu des projets de la phase VII
2. Budget, Phase VII



TANSANIA : Technische Zusammenarbeit von sFr. 7'000'000.-- zur Durchführung des "Dar es Salaam Urban Health Project", 1990 - 1993

TCHAD : Programme d'appui au Ministère de la Santé Publique Phase VII

Aufgrund der Ergebnisse des Mithberichtverfahrens wird

Vu la proposition du DFAE du 19 juillet 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. d'accorder un montant de 1'270'000.- de francs suisses au Gouvernement de la République du Tchad pour 1990. Ce montant sera porté à la charge du crédit de programme de Frs. 2,1 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AF du 23 septembre 1987. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.
2. d'accorder un montant de 5'740'000.- de francs suisses au Gouvernement de la République du Tchad pour 1991-93. Le montant est décidé sous réserve de l'ouverture d'un nouveau crédit de programme pour la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement. Le montant de Frs. 5'740'000.- sera porté à la charge du nouveau crédit de programme après l'entrée en vigueur de celui-ci. Au cas où l'ancien crédit de programme de 2,1 milliards de francs selon l'AF du 23 septembre 1987 ne serait pas encore épuisé, la DDA est en droit d'engager ce projet sous cet ancien crédit de programme. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 0202-3600.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Für getreuen Auszug
 Protokollführer

Protokollauszug an:				
mit dem Inhalt				
EV.	FK	Dep.	Ans.	Warten
X		EDA	2	-
		EDI		
		EPO		
		EMO		
	X	EPO	2	-
	X	EVO	2	-
		EVED		
		EL		
	X	ETC	2	-
	X	Fa.Oy.	2	-